



LA DISCIPLINE AU PERISCOLAIRE

ECOLE PUBLIQUE DE CIVRIEUX D'AZERGUES

Tous les enfants reçoivent trois avertissements avant sanction selon les faits :

- Se mettre en danger
- Mettre en danger un autre enfant
- Embêter un copain et/ou les petits
- Crier, courir ou se bousculer dans le couloir de l'école
- Insulter quelqu'un
- Se bagarrer
- Ne pas respecter le matériel (jeux, couverts, tables, chaises)
- Ne pas respecter le lieu (cour, cantine, WC)
- Insolence

La première sanction **après 3 avertissements** :

L'enfant mange seul à une table pour réfléchir à son comportement.
Il ne peut parler avec ses camarades ni se retourner sur sa chaise.

Si le comportement de l'enfant est corrigé suite à la punition et qu'il trouve le moyen de réparer son erreur, il peut retourner à table avec ses copains **dès le lendemain**.

S'il chahute de nouveau ou devient insolent le jour-même, il devra manger au 1^{er} service pour réapprendre les règles avec les petits.



Selon la modification sensible du comportement de l'enfant, si la situation se détériore, les agents du périscolaire peuvent faire la demande en mairie pour avertir les parents.

Pour rappel, une personne est en charge de la **médiation** entre les enfants, ou entre les adultes et les enfants.

Chaque enfant a ainsi la possibilité de **s'exprimer** sur les événements et d'approfondir la notion de **réparation**.

Pour les sujets relevant de l'insolence, il est demandé d'écouter et de comprendre sans mal répondre ni contredire l'adulte.

Toutes ces règles ont été introduites depuis la fin de l'année scolaire 22-23, et officiellement mises en place depuis la rentrée de septembre 2023.

Tous les enfants ont été mis au courant (sauf les enfants qui sont moins confrontés à ces situations et n'auraient pas été punis depuis l'année dernière).